

## Aux origines du royaume de Provence De la sédition avortée de Boson à la royauté légitime de Louis

---

S'il est un nom fameux dans l'histoire de la Provence « carolingienne », c'est bien celui de Boson dont on s'accorde aujourd'hui à considérer que l'accession à la royauté marqua le véritable début de la dislocation de l'Empire. René Poupardin, dans son travail classique sur le royaume de Provence sous les Carolingiens<sup>1</sup>, a donné de son règne un récit nuancé, respectueux de la documentation et tenant compte de ses lacunes ; mais les historiens ultérieurs ont lu un peu vite le lourd volume qui concrétisait ses recherches critiques et ils ont interprété ce qui chez lui n'était parfois qu'hypothèses avancées avec prudence. Nul n'hésitant aujourd'hui à qualifier Boson « roi de Provence » en mettant sous ce nom une réalité quelque peu différente de ce qu'y voyaient les contemporains, on en est venu à affirmer que « Boson, en créant un royaume, semble avoir voulu grouper, sous son autorité *et contre les Francs*, en un ensemble *cohérent*, l'ancienne Bourgondie et s'appuyer sur une *nationalité* »<sup>2</sup>. La mode aidant, qui est à souligner les oppositions ethniques à l'intérieur de l'Empire, il devient usuel de faire du royaume de Boson un des « royaumes nationaux ». On insiste sur la permanence du groupement des comtés provençaux et sur la continuité entre le gouvernement de Boson et celui de son fils Louis. Déjà A. Fliche avait prétendu que Boson « conserva la couronne jusqu'à sa

---

1. René POUPARDIN, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens (855-933 ?)*, Paris, 1901, in-8°, XXXIV-472 p. (*Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes*, Sc. philol. et hist., 131<sup>e</sup> fasc.).

2. Gabriel FOURNIER, *L'Occident de la fin du V<sup>e</sup> siècle à la fin du IX<sup>e</sup> s.*, Paris, 1970 (*Collection U*), p. 324.

mort survenue le 11 janvier 887 » ; sa veuve « gouvernant elle-même la Provence, parvint à faire sacrer roi leur fils Louis à la fin de 889 ou au début de 890 »<sup>3</sup>. Tout récemment, un historien autorisé<sup>4</sup>, après avoir dit que Boson eut « dans sa corbeille de mariage en 877 », la Provence, « cadeau de Charles le Chauve », ajoute : « Quant à la Provence, il se l'est réservée... il sait que... depuis la liquidation de la Lotharingie, la Provence est à qui veut la prendre... Boson s'est identifié à la conscience bourguignonne ou provençale, celle que l'aristocratie portait en elle depuis longtemps... Le Sud-Est a maintenant son roi... » Il s'agit du « choix délibéré de l'archevêque de Vienne en faveur d'un prince territorial ». Il conclut : « Il reprit Vienne et surtout... il fit hommage à l'Empereur... et fut réintégré dans l'Empire, mais sans que la question de la mouvance — France, Germanie ? — eut été tranchée... Puis il mourut (887), laissant un fils mineur », dont le royaume était bien établi.

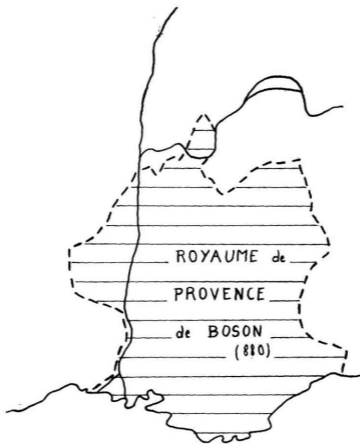
L'histoire tend donc actuellement à donner de Boson une image que je n'hésite pas à considérer comme relevant du mythe. La seule page récente sur ce roi qui réponde à la vérité historique est celle que, bien que non spécialiste de la période, Edouard Baratier lui a consacré dans son *Histoire de Provence*<sup>5</sup>. C'est pourquoi il m'a semblé que la présente mise au point, établie à partir des textes et notamment de notre édition des actes des successeurs de Charles le Chauve, avait sa place dans les *Mélanges* dédiés à la mémoire de notre ami regretté.

1. *Boson n'agit pas « contre les Francs » : il est parmi les grands du royaume franc le plus proche de la dynastie et le meilleur soutien de l'autorité.*

3. Augustin FLICHE, *Histoire du Moyen Age*, t. II, *L'Europe occidentale de 888 à 1125*, Paris, 1930 (*Histoire générale...* G. GLOTZ), p. 4.

4. *Histoire du Dauphiné* publiée sous la direction de Bernard BLIGNY, Toulouse, 1973 (*Univers de la France. Collection d'histoires régionales*), p. 105-107. C'est volontairement que nous nous référons ici à des ouvrages par ailleurs excellents, mais qui montrent bien le *consensus* actuel quant à la carrière et à l'œuvre de Boson.

5. *Histoire de la Provence*, publiée sous la direction d'Edouard BARATIER, Toulouse, 1969 (*Univers de la France. Collection d'histoires régionales*), p. 105.



D'après Longnon  
(la Gaule en 880)

En prenant l'habitude de parler de « Boson de Provence » ou du « royaume de Provence sous Boson », on a été entraîné à donner à sa sédition un aspect « national ». On a dit qu'il avait agi « contre les Francs ». Or, lui-même appartenait à l'aristocratique franque et il se trouvait apparenté de tous les côtés à la dynastie carolingienne<sup>6</sup>. Son père, le comte Boson, abbé de Gorze, avait été en 842 un des exécuteurs testamentaires de son propre frère Richard, « ostiaire » du palais de Louis le Pieux ; l'autre exécuteur, nécessairement un proche parent, n'était autre que le célèbre Gérard qui, de 843 à 971, allait être le prédécesseur de notre Boson à la tête des comtés de Viennois et de Lyonnais et dont la nièce, Ermentrude, fille du sénéchal Alard, épousa Charles le Chauve<sup>7</sup>. La tante maternelle de Boson, Teutberge, avait été l'épouse légitime de Lothaire II. Sa sœur, comme on sait, épousa Charles le Chauve en 870. Lui-même s'unit en 876 à la fille unique de l'empereur Louis II, Ermengarde, qui avait précédemment été fiancée à l'empereur byzantin. A l'issue du concile de Troyes, en 878, il avait fiancé sa propre fille, encore au berceau, avec le plus jeune fils du roi, le futur roi Carloman<sup>8</sup>. Son oncle maternel était cet inquiétant comte et marquis de Bourgogne transjurane, Hubert, qui venait de tenter de se constituer un véritable Etat au cœur de la Lotharingie.

Ainsi, lors de sa sédition, Boson est, avec Hugues l'Abbé, et plus que lui peut-être, le représentant par excellence des grands du royaume franc. Sa fortune et ses *honores* sont considérables. En janvier 866, il a succédé au fils même de Charles le Chauve, Lothaire, décédé prématurément, comme abbé de Saint-Germain-d'Auxerre<sup>9</sup>, qu'il cédera à Hugues l'Abbé. Il reçoit

---

6. Sur les points déjà acquis dans l'œuvre de Poupardin, nous nous contentons de renvoyer globalement aux références données dans son chap. II (p. 41-96 : le comte Boson).

7. Voir à ce sujet René Lotts, *De l'histoire à la légende : Girard comte de Vienne...*, Paris, 1946, notamment p. 44-45. Ce n'est donc pas un hasard si Boson fut possessionné dans les mêmes régions que Girard, en Bourgogne occidentale, et si en août 879 le pape Jean VIII, à la demande des moines de Pothières — fondation de Girard et de sa femme Berthe — confiait la protection du monastère à Hugues l'Abbé (neveu de Berthe) et à Boson (cf. CASPAR, dans *M.G.H., Epistulae*, t. VII, n° 218, p. 194-195 et n° 221, p. 197).

8. *Annales de Saint-Bertin*, éd. Félix GRAT, Paris, 1964 (Société de l'histoire de France), a. 878, p. 229.

9. Georges TESSIER, *Recueil des actes de Charles le Chauve*, t. II, n° 288 (23 janvier 866). Lothaire était mort le 14 décembre précédent.

en 869 l'abbatiai de Saint-Maurice-d'Agaune avec les autres *honores* que tenait son oncle Hubert<sup>10</sup>, lorsque Charles le Chauve tenta de mettre la main sur l'héritage lorrain. Il obtient le monastère de Saint-Géry-de-Cambrai<sup>11</sup>, l'abbaye de moniales de Saint-André-le-Haut à Vienne<sup>12</sup> et d'autres abbayes en Autunois<sup>13</sup>. Il est très vraisemblablement abbé des grandes abbayes de Montiéramey et de Montier-la-Celle pour les frères desquels il obtient du roi l'expédition de diplômes<sup>14</sup>. Ses biens patrimoniaux s'étendent surtout en Champagne et en Bourgogne du Nord, dans la région même où était possessionné son parent Gérard de Vienne, en Omois, en Lassois<sup>15</sup>, autour de Pothières<sup>16</sup> la grande fondation monastique de Gérard, et sans doute jusqu'en Multien<sup>17</sup>.

Après que le roi eut épousé sa sœur, il connaît à la Cour une fortune sans précédent, et Charles le Chauve joint son nom au sien propre et à celui de la reine quand il fonde des anniversaires à Saint-Denis, à Saint-Martin-de-Tours, à Saint-Martin-d'Autun<sup>18</sup>. Il est nommé chambrier et maître des « ostiaires ». Après la reddition de Gérard de Vienne, il reçoit sa succession (début de 871). Peu après, il est envoyé comme mentor, avec les deux marquis Bernard, pour diriger le royaume d'Aquitaine, confié

10. *Annales de Saint-Bertin*, a. 869, p. 167.

11. Bulle de Jean VIII, confirmant l'affectation des biens de la mense abbatiale à Boson, qualifié de *comes* (donc antérieurement à sa nomination comme *dux* [Jaffe, *Regesta*, n° 3188]).

12. *Actes de Charles le Chauve*, t. II, n° 386, p. 365-366 (avant le 28 octobre 875).

13. Monastères auxquels il renonça au printemps 879, lorsqu'il les échangea avec le comte Thierry contre le comté d'Autun (*Annales de Saint-Bertin*, a. 879, p. 235).

14. Actes sollicités par Boson en faveur des frères, sans qu'un abbé soit mentionné. Montiéramey : *Actes de Charles le Chauve*, n° 421, t. II, p. 438 (6 mars 877); Montier-la-Celle, *id.*, n° 422, p. 438-440 (29 mars 877), et n° 460, p. 513 (extrait sans date). Non sans vraisemblance, J. DHONDT (*Études sur la naissance des principautés territoriales en France, IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s.*, 1948, p. 158, n° 9), a avancé que Boson aurait pu être comte de Troyes.

15. Les deux seuls actes connus de Boson avant son avènement concernent ces régions : cf. René POUPARDIN, *Recueil des actes des rois de Provence...*, n°s XV et XVI, p. 29-32.

16. Cf. *supra* note 7. Boson avait donné en bénéfice à un vassal la *villa* de Vendeuvre que Girard avait affectée à sa fondation de Pothières.

17. Une allusion y est faite par les *Miracula sanctae Opportunae (Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti, saec. III, 2 p.*, p. 234-236. Soulignons qu'Hincmar a reproché à Boson en 871 de s'être mêlé sans aucun droit de l'élection de l'évêque de Senlis (FLOPARD, *Historia ecclesiae Remensis, M.G.H., SS.*, t. XIII, t. III, § 26, p. 545).

18. *Actes de Charles le Chauve*, t. II, n° 379, p. 347-350 (27 mars 875); n° 441, p. 488-490 (1<sup>er</sup> août 877); n° 444, p. 497-499 (v. 877).

au jeune Louis le Bègue. C'est lui qui semble diriger la politique italienne et pontificale de Charles le Chauve, lequel lui confie le *ducatus Italiae* avec la qualité de *missus* et le titre d'*archiminister sacri Palatii*, titres officiels qui figurent aussi bien dans les actes du concile de Pavie que dans les diplômes expédiés sur son intervention<sup>19</sup>. Sous le gouvernement de Louis le Bègue, il demeure un des principaux personnages du royaume occidental. C'est à lui que s'adresse Jean VIII dès son débarquement à Arles à la Pentecôte 878 et il l'escorte jusqu'à Lyon et à Troyes ; c'est encore lui que le roi charge, avec sa femme, de raccompagner le pontife, par le Mont-Cenis, jusqu'à Pavie, après que fiançailles officielles eurent uni les enfants du monarque et du duc. Après son retour d'Italie, Louis le Bègue, malade, le désigne au nombre des quatre personnages à qui il confie la tutelle de l'héritier du trône Louis III ; avec eux, il est de ceux qui négocient la retraite de Louis le Jeune, venu prendre possession du royaume occidental sur l'initiative d'un autre clan de grands<sup>20</sup>.

Avant sa sédition, Boson a reçu successivement, d'après Hincmar, le comté de Vienne (871), celui de Bourges (872) et le titre de duc d'Italie (876). A la suite d'un accommodement avec le comte Thierry, il obtient le comté d'Autun qu'il échange contre les abbayes dans ce même comté. Le titre même de *dux Provinciae* n'apparaît que dans les *Annales de Saint-Vaast*<sup>21</sup> ; en fait, ayant succédé à Gérard de Vienne, il gouvernait l'ensemble des territoires généralement désignés comme duché de Viennois ou de Lyonnais et dont la Provence proprement dite constituait comme une dépendance. L'idée que Boson aurait reçu de Charles le Chauve le duché de Provence comme une sorte de vice-royauté, remonte à Réginon, qui écrivait un demi-siècle plus tard et dans un tout autre horizon géographique. Cet auteur a, en réalité, interprété de façon complètement erronée la cérémonie

19. Voir notamment *Annales de Saint-Bertin*, p. 178-179, 185-186, 201, et les *Lettres de Jean VIII* (éd. citée de CASPAR, n° 1, p. 1-2, 8, p. 7-8, etc.).

20. *Annales de Saint-Bertin*, p. 223, 229, 230, 234, 237 ; *Lettres de Jean VIII*, n° 94, p. 88-89 ; n° 102, p. 95-96 etc.

21. Dont l'auteur écrit plus loin des événements et qui est généralement mal informé de ce qui se passe dans le Midi du royaume ; éd. B. von SIMSON, *M.G.H., SS. rer. germ. in usum scholarum*, in-8°, p. 45.

de février 876 qu'Hincmar a rapportée dans les *Annales de Saint-Bertin*<sup>22</sup>. Celui-ci dit, en effet, que Charles confia à Boson tous les pouvoirs en Italie, en lui conférant — fait exceptionnel — la couronne ducale : « après le couronnement impérial de Noël (875), Charles tint son plaid général à Pavie, et là, après avoir établi Boson, frère de sa femme, duc de ce pays et l'avoir décoré de la couronne ducale, il le laissa dans le royaume avec les collègues que le duc avait lui-même désignés ». Cela devient chez Régino<sup>23</sup> : « Il donna à Boson la Provence et, après lui avoir imposé sur la tête la couronne ducale, il ordonna de l'appeler roi afin de pouvoir commander à des rois à la mode des anciens empereurs. » Le contre-sens est évident, comme L. Levillain l'a déjà noté : ce n'est qu'après son élection de 879 que Boson fut roi. C'est pourtant, en dépit de la confusion, cette cérémonie qui a été retenue par les historiens dauphinois<sup>24</sup>.

Le titre officiel dont Boson est pourvu sous Charles le Chauve est toujours « *dux et missus Italiae sacrique palatii archiminister* », puis, après son retour d'Italie, *dux*, titre que lui donnent à la fois Louis le Bègue et le pape Jean VIII.

Ainsi par sa naissance, ses relations familiales, ses *honores*, sa carrière, Boson atteignait le sommet de l'aristocratie franque. Après avoir été vice-roi d'Italie, il était, à la tête des trois comtés ou « duchés » d'Autun, de Lyon et de Vienne, le personnage dominant de toute la tranche du royaume comprise entre la Haute Seine et la Méditerranée, la Loire et le Jura. Il n'avait tenu qu'à lui d'accéder à la dignité suprême. Jean VIII, conquis par lui, s'était ouvert à Boson, pendant leur séjour à Troyes, d'un projet secret — nous le connaissons par la correspondance pontificale — qui ne visait à rien moins qu'à lui donner, en échange de son intervention personnelle en Italie, le pouvoir impérial. Le pape annonça publiquement qu'il adoptait

22. *Annales de Saint-Bertin*, p. 200.

23. REGINON, *Chronicon*, a. 877.

24. GINGINS, BOSON, p. 44-45; Ulysse CHEVALIER, *Regeste dauphinois*, t. I, n° 798 (sous la date mars-septembre 877).

25. Ainsi dans le diplôme qu'il sollicite pour l'église de Lyon : *Recueil des actes de Louis II, Louis III et Carloman II*, par F. GRAT, J. DE FONT-REAUUX, G. TEISSIER et R.-H. BAUTIER (sous presse), n° 20.

Boson comme son propre fils<sup>26</sup> et il écrivit à Charles le Gros qu'il sévirait par l'excommunication contre quiconque entreprendrait quoi que ce soit contre Boson, et il convoquait divers fidèles à Pavis<sup>27</sup>. Cette première tentative échoua. Le pape lança de nouveau un appel pressant à Boson au printemps 879, lui rappelant leurs promesses mutuelles et concluant : « *Unde, si placet agere, quod agendum est, agite*<sup>28</sup>. » Mais Boson était dès lors engagé dans un autre processus, et finalement le pape lança son appel à Charles le Gros lui-même<sup>29</sup>.

## 2. *Boson est élevé à la royauté par les grands et les évêques de l'est et du sud-est de la Francia occidentalis.*

Il serait vain de nier le désarroi des grands de la *Francia occidentalis* à la mort de Louis le Bègue, le 10 avril 879, après moins de deux ans de règne<sup>30</sup>. De son lit de mort, le roi avait fait envoyer à son fils aîné et homonyme, un adolescent de seize ans au plus, les insignes de la royauté. Hugues l'Abbé, Boson et Thierry, à qui Louis avait en quelque sorte confié la régence, convoquent les grands à Meaux ; mais un autre clan, animé par Gozlin qui venait d'être démis de la chancellerie, et par le comte de Paris

26. *Lettres de Jean VIII*, éd. CASPAR, n° 110, p. 102 : « per adoptionis gratiam filium meum effeci, ut ille in mundanis discursibus, nos libera in his que ad Deum pertinent vacare valeamus ».

27. *Ibid.*, n° 121 et 122, p. 110-111.

28. *Ibid.*, n° 187, p. 149. Cette pièce est si importante pour comprendre l'auréole dont jouit Boson auprès des prélats que nous croyons devoir en donner ici la traduction : « Cette chose secrète qu'avec l'aide de Dieu j'ai mise au point quand j'étais avec vous à Troyes, il n'y a pas à douter que je la garde intacte et fixée dans mon cœur apostolique, et je souhaite avec joie et de toutes mes forces, tant que je serai en vie, la mettre à exécution, dans toute la mesure où ce me sera possible. Aussi s'il plaît à Votre Excellence, vous devez maintenant la mettre à exécution pour que, selon la parole de l'Apôtre : « Voici maintenant le temps de l'appel, voici maintenant le jour du salut », où avec l'aide de Dieu vous pourrez combler efficacement vos désirs. Quant à moi, comptant trop sur votre engagement mais ne voyant rien venir, je suis dans la tristesse parce que je subis de toutes les façons les harcellements permanents et extrêmement pénibles des païens. Aussi, compte tenu de cette nécessité pressante, je me suis abstenu jusqu'ici de regarder ailleurs et de chercher une aide opportune. En conséquence, s'il vous plaît d'agir, agissez comme il convient d'agir ; sinon prenez la peine de me répondre sans retard... ». Le pape songe à l'Italie, outremer on l'interprétera tout autrement.

29. *Ibid.*, n° 168, p. 168-169 (3 avril 879).

30. Pour le récit des événements et les références, voir notre introduction au Recueil cité des actes du règne.



le Welf Conrard, invitent le roi de Saxe et de Lorraine Louis le Jeune, fils de Louis le Germanique, à venir prendre la succession de son cousin. Hincmar, de son côté, écrit à l'autre fils de Louis le Germanique, Charles le Gros, pour que, n'ayant pas de fils légitime, il adopte l'un des *reguli* fils de Louis le Bègue, le fasse élever et le place sous l'autorité d'un bon tuteur (*bajulus*)<sup>31</sup>. Finalement, après des mois de discussions et une double intervention de Louis le Jeune, Hugues l'Abbé se décida à brusquer les événements et à faire élire et sacrer à Ferrières les deux jeunes fils du roi disparu (septembre 879). La confusion est alors à son comble, car Louis le Jeune ne renonce pas à se faire reconnaître par la *Francia occidentalis*, tandis que le fils de Lothaire II et de Waldrade, Hugues, entend recouvrer l'héritage paternel.

Un autre parti se constituait autour de Boson, l'homme le plus en vue du royaume avec Hugues l'Abbé et sur lequel le pape lui-même avait fait fond en ce même printemps pour en faire le palladium de la papauté et sans doute l'élever au trône impérial. Lors d'une nouvelle répartition d'*honores* intervenue sous l'arbitrage d'Hugues l'Abbé, il a pris en charge le comté d'Autun en s'entendant avec le comte Thierry. En juillet, il fait avec sa femme une donation en Lassois à l'abbaye de Montiérender : il s'intitule fièrement *Boso, Dei gratia, id quod sum*, son épouse rappelant qu'elle est *proles imperialis* ; dans cet acte, reconnu par un archichancelier à la manière d'un diplôme royal, il est entouré de plusieurs grands, son propre frère Richard, le comte Bernard (sans doute de Mâcon) et le comte Thibaud, le propre beau-frère de Hugues de Lorraine<sup>32</sup>.

Moins de trois mois plus tard, une assemblée de prélats et de grands, réunis dans le fise de Mantaille, près de Vienne, décidait d'élever Boson à la royauté, le 15 octobre 879. Nous avons la chance d'avoir conservé les procès-verbaux de l'assemblée<sup>33</sup>. Dans les actes, il n'est nulle part fait

---

31. Cette lettre d'Hincmar, extrêmement importante pour mesurer le désarroi des grands, est pratiquement passée inaperçue ; cf. FLODOARD, *op. cit.*, I, III, § 24, 537.

32. *Actes des rois de Provence*, n° XVI, p. 31-33.

33. *Conventus Mantalensis*, éd. BORETIUS et KRAUSE, *Capitularia regum Francorum*, t. II, p. 365-367. La date précise n'a été donnée que par HUGUES DE FLAVIGNY, *Chronicon Viridunense*, M.G.H., SS., t. VIII, p. 356, le texte est très tardif, mais la date vraisemblable.

allusion à une quelconque limitation territoriale du pouvoir du nouveau souverain. Il est, au contraire, affirmé que le roi est mort et qu'il n'a pas encore de successeur. Nul ne peut faire régner l'ordre dans le royaume : seul Boson s'impose par les services qu'il a rendus sous les deux règnes précédents et par la confiance que le pape vient de lui témoigner. La *promissio*, plus détaillée que de coutume, que le nouveau roi fait, souligne de façon caractéristique qu'il accordera à tous, petits et grands, ecclrs et laïques, justice, protection et mainbour. Ainsi il ne s'agit nullement, à l'origine, de créer un royaume partiel : la sédition doit aboutir, non à une sécession, mais à l'avènement d'un roi fort et juste, capable d'imposer sa protection à l'ensemble du royaume tenu pour vacant.

A défaut du nom des grands qui épaulèrent Boson à Mantaille, le procès-verbal de l'assemblée nous a livré les noms des prélats qui participèrent à l'élection. La carte qu'on peut dresser de leurs diocèses nous montre bien qu'il ne s'agissait en aucune manière de l'antique *Provincia*. D'abord, si on relève les noms des archevêques d'Aix et d'Arles (avec leurs suffragants de Gap et Riez, d'une part, d'Avignon, Marseille, Orange, Toulon et Vaison, de l'autre), on doit souligner l'absence du métropolitain d'Embrun, avec tous ses suffragants, ainsi que des évêques de la partie orientale de la province d'Aix : Antibes, Apt, Fréjus et Sisteron. L'est de la Provence n'avait donc pas répondu à l'appel de Boson, comme Poupardin<sup>34</sup> l'avait autrefois remarqué incidemment, mais ce que les historiens ont oublié depuis. Il est vraisemblable (et nous suivons précisément ici l'opinion de Poupardin) que cette région reconnaissait la souveraineté de Charles le Gros. Cela explique que, par la suite, Charles ait pu faire mener les hostilités contre Boson à l'intérieur même de la Provence par le comte Bérard, venu d'Italie<sup>35</sup>. Vers le nord, au contraire, les métropolitains de Lyon, de Vienne et de Tarentaise, dont les diocèses formaient le comté ou marquisat de Lyonnais et Viennois, centres du gouvernement de Boson, participèrent à son élection, avec une partie de leurs suffragants : Die, Grenoble, Maurienne,

34. R. POUPARDIN, *op. cit.*, p. 110.

35. *Annales Vedastini*, a. 882, p. 52 : « Berardus quoque quidam, ab Italia veniens Bosonem tyrannum non sinebat quietum esse ».

Valence et Viviers, d'une part, Autun, Chalon et Mâcon, de l'autre. Étaient également présents l'archevêque de Besançon avec l'évêque de Lausanne et l'abbé de Saint-Oyant-de-Joux (Saint-Claude). De Septimanie étaient présents deux suffragants de Narbonne, les évêques d'Uzès et d'Agde, car il y n'a pas lieu de suspecter la présence de l'évêque d'Agde à l'assemblée : la *lectio difficilior* (*Agathensis*) s'impose au lieu de la correction des éditeurs (*Aptensis*). Un dernier évêque, *Baldomerus*, apparaît à Mantaille, qui se qualifie simplement *humilis episcopus* et dont le siège a jusqu'ici résisté aux tentatives d'identification : nous y voyons, pour notre part, l'évêque *Valdemarus* qui reçut un mandement du pape Jean VIII : c'était certainement celui que la tradition incertaine du registre pontifical appelle le diacre *Walden*, qui, régulièrement élu et confirmé par Charles le Chauve, avait été écarté de l'évêché de Vence par l'archevêque d'Embrun à qui le pape en fit grief<sup>36</sup> : cet archevêque et ses suffragants n'étant pas venus à Mantaille, la présence de cet élu, repoussé par son archevêque, s'explique d'elle-même.

Ce n'est que parce que le fils de Boson, Louis l'Aveugle, devait par la suite régner sur la seule « Provence » que les historiens (à commencer par Auguste Longnon dans la carte sur « la Gaule en 880 » de son *Atlas*) ont attribué à Boson le même espace territorial et que l'on parle à son propos de « roi de Provence ». Un acte passé en Lyonnais et daté de juin 881 mentionne expressément la deuxième année de règne de Boson, *rege de Burgundia*<sup>37</sup>, et les *Annales de Saint-Vaast*, aussitôt après avoir mentionné que le duc Boson a pris le titre royal, ajoutent *partem Burgundiae occupat*<sup>38</sup>. Lui-même, en tout cas, dans ses actes se dit simplement, comme les rois carolingiens ses prédécesseurs, *rex*. Si un diplôme de Carloman emploie à propos d'une localité l'expression de *regnum Provinciae*, c'est lorsque l'armée est au sud de Lyon ; au surplus, la chancellerie n'entendait

36. *Lettres de Jean VIII*, n° 80, p. 76, et n° 114, p. 105.

37. A. BRUEL, *Recueil des chartes de Cluny*, t. I, n° 24 : *anno secundo Bosoni rege de Burgundia*.

38. *Annales Vedastini*, a. 879, p. 45 : « Boso etiam, dux Provinciae, per tyrannidem nomen regis sibi vindicat paremque Burgundiae occupat ».

certainement pas désigner ainsi un « royaume » qu'elle ne reconnaissait pas : il s'agissait alors d'une expression géographique usuelle sans référence au règne de l'usurpateur.

A peine élu à Mantaille, Boson va se faire sacrer à Lyon par l'archevêque qui reçoit dans un diplôme le titre d'archichancelier. Poupardin a nié le fait bien à tort<sup>39</sup>, sous prétexte que les prélats ne pouvaient ainsi se déplacer en corps de Vienne à Lyon ; mais outre que la distance n'est point si considérable (60 km soit deux journées), le fait est attesté par Hincmar, toujours bien informé : s'il passe sous silence l'élection (qui en droit aurait dû être tenue pour un fondement de la légitimité du « roi »), il rapporte expressément que Boson fut sacré et couronné par les évêques (*ut eum in regem ungerent et coronarent*)<sup>40</sup>. Réginon distingue mieux les deux temps : 1. « nonnullos episcopos... in societatis foedera colligit » ; 2. « et Lugdunum ingressus, ab Aureliano ejusdem urbis metropolita et aliis pontificibus... in regem.. inungitur »<sup>41</sup>. Le 8 novembre Boson était encore à Lyon, mais au début de décembre, il s'était avancé jusqu'à Charlieu<sup>42</sup>.

Tout l'effort du nouveau roi va, en effet, se porter sur les régions septentrionales. Il place à la tête de sa chancellerie l'évêque d'Autun Adalgarius, qui avait été notaire de Charles le Chauve (et qui sera archichancelier d'Eudes<sup>43</sup>), qu'il avait bien connu en Italie aux temps des négociations qui aboutirent à l'intervention de Charles et à son couronnement impérial. Par cette nomination, il se conciliait un des évêques les plus actifs, dont le pouvoir s'étendait très loin au nord et il protégeait en même temps son propre comté d'Autunois. L'abbé de Tournus Geilon, qui avait participé à l'élection de Mantaille, est imposé par son métropolitain de Lyon sur le siège épiscopal de Langres, dans le ressort duquel étaient

39. R. POUPARDIN, *op. cit.*, p. 112, n° 8.

40. *Annales de Saint-Bertin*, a. 879, p. 239.

41. RÉGINON, *Chronicon*, a. 879, p. 114.

42. *Actes des rois de Provence*, n° XVII (8 novembre 879, Lyon) ; n° XVIII (879 879, Charlieu).

43. Sur ce personnage, voir mon introduction au *Recueil des actes d'Eudes*, p. XXIX-XXXIII.



Diocèse dont les prélats participèrent à l'élection de Mantaille (879)  
 [En blanc : diocèses qu'on tenta de rallier (Langres, Genève) - Douteux : Vence]

d'ailleurs situés, nous l'avons dit, certains des biens patrimoniaux de Boson, ce qui ne fut pas sans soulever une protestation pontificale<sup>44</sup>. C'était ainsi pratiquement toute la Bourgogne qui passait sous l'influence du nouveau roi.

De son côté, l'archevêque de Vienne faisait procéder à l'incarcération de son suffragant de Genève qui n'avait pas participé à l'élection de Mantaille et qui jouait sans doute les opposants ; un autre est consacré à sa place<sup>45</sup>. En outre, la présence à Mantaille de l'élu de Lausanne, qui avait été en butte à l'hostilité de Charles le Gros<sup>46</sup> témoigne bien d'un plan concerté.

Ce plan se manifeste encore par la conjonction visible de Boson avec le clan des grands lorrains qui s'était soulevé autour de Hugues, fils de Lothaire II et de Waldrade. Et ce n'est certainement pas un hasard si l'un des groupes militaires lorrains était commandé par le comte Thibaud<sup>47</sup>, fils de l'ancien duc de Transjurane, Hubert, à la fois cousin de Boson, neveu de Teutberge et de Lothaire II et gendre de celui-ci par son mariage avec Berthe : c'est précisément auprès de Boson qu'il alla trouver refuge lorsqu'il fut écrasé par les forces de Charles le Gros.

### 3. *La réduction de la sédition de Boson par l'unanimité carolingienne et par la persévérance de Hugues l'Abbé, protecteur de Carloman.*

La réaction des princes carolingiens fut beaucoup plus rapide et efficace que leurs rivalités auraient pu le faire penser et bien que Louis le Jeune, à l'instigation de certains grands, n'ait point renoncé une fois encore à

44. Cf. FLODOARD, *op. cit.*, I. IV, § 1, p. 557 ; le texte n'est d'ailleurs pas clair, car il semble que Flodoard mélange deux élections contestées, celle de Geilo en 879 et celle de son successeur en 889.

45. Cf. lettres de Jean VIII à l'archevêque de Vienne en mai-juillet 882 (*op. cit.*, n° 303, p. 262-263, et n° 306, p. 265-266).

46. Le siège de Lausanne était vacant au milieu de 878 et Jean VIII écrivait à ce sujet à l'archevêque de Besançon (*Lettres*, n° 134, p. 117-118). Le 20 juin 880, l'évêque Jérôme s'était rendu à Rome et le pape écrit à Charles le Gros pour le lui recommander (n° 252, p. 220-221).

47. Thibaud était auprès de Boson le 25 juillet 879 (*Actes des rois de Provence*, n° XVI, p. 31). Sur lui, cf. R. POUPARDIN, *op. cit.*, p. 204-205 ; cf. *Annales de Saint-Bertin*, p. 242.

envahir le royaume de ses cousins de France occidentale. La sédition de Boson se heurtait aux intérêts de Charles le Gros et à l'ambition de Hugues l'Abbé qui se fit le protecteur des jeunes rois et plus particulièrement de Carloman : elle devait être sans lendemain.

Charles le Gros mena une action décidée : dès l'annonce du soulèvement, il fait procéder en Italie à la saisie des domaines italiens de la belle-mère de Boson<sup>48</sup>, l'impératrice Engilberge, et elle-même, est arrêtée et déportée en Allemagne au cours de 880 ; elle n'en reviendra, en dépit des efforts du pape Jean VIII<sup>49</sup>, qu'après le retour de la paix. Charles fait également saisir le temporel de l'archevêque de Besançon et il occupe Lausanne<sup>50</sup> ; le pape doit intervenir en faveur de ces prélats qui avaient participé à l'élection de Mantaille. Ainsi toute la région jurane et transjurane échappait à Boson : en février 881, on a dans le Vaud un acte daté du règne de Charles le Gros et celui-ci trancha souverainement un conflit relatif à l'abbaye de Faverney<sup>51</sup>.

En France occidentale, les *honores* de Boson lui sont enlevés : l'abbaye de Montiéramey est donnée à un abbé régulier et reçoit une donation royale. Le comté d'Autun passe au propre frère de Boson, Richard qui est ainsi neutralisé et va même devenir un des principaux auxiliaires des jeunes rois, puisque c'est lui qui sera finalement chargé en 882 de liquider la place de Vienne et qui emmènera à Autun la femme et la fille de son frère. Il ne faut pas oublier que la femme de Richard, Adélaïde, était la propre nièce

48. Dès le 19 octobre 879, Jean VIII écrit à l'évêque de Novare de lâcher sous peine d'excommunication les biens qu'il a saisis sur l'impératrice Engilberge (*Lettres*, n° 244, p. 213-214) ; vers le même temps, des lettres analogues sont envoyées à tous les comtes de Haute-Italie (*id.*, n° 239, p. 210-211, et n° 242, p. 212-213). Enfin, il confie à l'abbé de S. Cristina le monastère d'Engilberge, S. Sisto de Plaisance (*id.*, n° 243, p. 213).

49. Voir par exemple la lettre de Jean VIII aux rois Louis et Carloman et à Hugues l'Abbé, du 12 mars 811, n° 268, p. 236-238) : le pape a demandé à Charles le Gros de faire revenir d'exil l'impératrice et de l'autoriser à résider auprès de lui à Rome ; il s'engage à ce qu'elle n'ait aucune activité politique et à ce qu'en particulier elle ne puisse fournir nulle aide à Boson.

50. Cf. *Lettres de Jean VIII*, n° 134, p. 117-118.

51. Cf. *Cartulaire de Lausanne*, p. 342, et *Diplômes de Charles III*, éd. P. KEHR, n° 61, p.

52. Cf. Notre édition sous presse des actes de Louis le Bègue, actes n° 65, 66, 80-82.

de Hugues l'Abbé qui se fait le mentor de Carloman. Dès le mois de mai, il y a des actes à Dijon et en Oscheret, datés de la première année du règne de Carloman<sup>53</sup>.

Un grand effort diplomatique est mené pour rétablir l'*unanimitas* et la *confraternitas* entre les souverains<sup>54</sup>. Louis III et Carloman se rendent à Orbe pour prendre contact avec Charles le Grois qui se hâte vers l'Italie. Puis, après qu'ils ont liquidé des bandes normandes sur la Vienne, un accord intervient avec Louis le Jeune en février 880. Par le traité de Ribemont, Louis renonce à réclamer la succession de Charles le Chauve, mais il obtient la rétrocession des territoires lorrains que Charles avait acquis au traité de Meerssen. A Amiens, en mars 880, le royaume de Louis le Bègue est finalement partagé entre ses deux fils : Louis a la France et la Neustrie et sa tâche sera surtout de faire face aux bandes normandes ; Carloman a la Bourgogne et l'Aquitaine et sa mission première sera de réduire la sédition de Boson. En juin, à Gonfreville, à la frontière des royaumes de l'Est et de l'Ouest, les quatre cousins ou leurs représentants mettent au point une action concertée contre l'action de Hugues de Lorraine et contre celle de Boson.

Hugues fut rapidement écrasé. Puis, en rejoignant ses alliés, Charles le Gros bouscule les troupes du comte Thibaut, qui s'enfuit auprès de Boson. Partis de Troyes en juillet, Louis III et Carloman parcourent la Bourgogne, s'emparent au passage de Mâcon et enlèvent les autres places. Rejetant Boson au-delà du Rhône, ils occupent Lyon et avec leurs cousins viennent mettre le siège devant Vienne. Mais la campagne s'achève dès l'automne, Charles le Gros abandonnant brusquement son camp pour répondre à l'appel du pape et finalement recevoir la couronne impériale

---

53. Joseph GARNIER, *Chartes bourguignonnes inédites des IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles (Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions 2<sup>e</sup> série, t. II, 1849), n<sup>o</sup> 23, p. 120-121* : en mai, « anno primo domni nostri Karlomanni adhuc pueri » : PÉPARD, *Recueil*, p. 157 : mai « in anno primo regnante Karlomanno rege ». Tous les actes ultérieurs sont datés de ce règne.

54. Ce qui suit est trop connu pour que nous en donnions ici les références. Voir ce qu'en dit par exemple Poupardin et nous-même dans notre introduction aux actes de Louis II, Louis III et Carloman.



en février 881. Louis III se hâte de retourner dans le Nord pour tenter de protéger son royaume contre les ravages des Normands : il est de retour à Compiègne à la Noël 880.

La campagne n'avait pas abattu définitivement la résistance de Boson, mais ses résultats étaient décisifs. Dès le début des hostilités, le pape a abandonné toute velléité de le soutenir et il a réprouvé vigoureusement ceux qui, non sans raison, s'étaient servi de son nom pour favoriser son élection. Au cours même de la descente des deux rois dans la vallée de la Saône, l'abbé de Tournus et évêque de Langres Geilo, l'un des électeurs de Boson, s'était rallié puisqu'il reçut d'eux un diplôme en faveur de son monastère<sup>55</sup>. Ce n'était pas là un ralliement de pure forme : il accompagnera Carloman au cours de ses campagnes contre Boson : il sera avec lui en juillet 881 à Condrieu et de nouveau avec lui sous les murs de Vienne en août 882<sup>56</sup>. De son côté, le frère de Boson était assez bien en cours pour réconcilier avec Carloman l'évêque d'Autun Adalgarius qui, chancelier de Boson, sollicite, par l'intermédiaire de Richard, un diplôme de Carloman dès le 30 septembre 880<sup>57</sup>. L'archevêque de Lyon, tout en reconnaissant en principe l'autorité de Boson, constate l'occupation de fait par ces adversaires<sup>58</sup>.

On s'est à juste titre posé la question de savoir ce que Carloman était devenu après la première campagne de 880. Jacques de Font-Réaulx, suivant à la lettre un passage peu explicite des *Annales Bertiniani*<sup>59</sup>, a entendu

55. *Actes de Louis II, Louis III et Carloman*, n° 42.

56. *Id.*, n° 56 et 63. Ou'il nous soit permis d'évoquer ici le caractère ambigu de cet homme : il avait été un des deux abbés à apposer sa souscription au bas du procès-verbal de Mantaille ; récompensé par l'évêché de Langres, il passa à Carloman, et tous les actes du diocèse de Langres sont datés du règne de celui-ci. Dès la mort de ce roi, c'est lui qui fait appel à Charles le Gros ; il le suit dans ses voyages et fait délivrer en faveur de l'église de Langres la majorité des diplômes qui furent alors expédiés pour la *Francia occidentalis*. C'est encore lui qui fit appel, à peine l'empereur déposé, à Gui de Spolète, le compétiteur d'Eudes, et qui procéda à son sacre.

57. *Id.*, n° 49.

58. En juin 881, un acte est ainsi daté : « sabbato, in mense jurnnio, anno secundo Bosoni rege de Burgundia et in primo anno quando Ludovicus et Karlomannus Burgundia possidere venerunt, post obito genitore illorum Ludovico filio Karlo qui imperavit » (*Chartes de Cluny*, n° 24). Cet acte prouve d'ailleurs que les deux rois occidentaux n'avaient pas encore été rejoints par les contingents de leurs cousins germaniques lors de leur prise de possession du Lyonnais.

59. *Annales de Saint-Bertin*, a. 881, p. 243 : « Remanente Karlomanno cum suis contra Bosonis seditionem... ».

démontrer avec beaucoup de force persuasive que pendant trois années Carloman serait demeuré à guerroyer autour de la « capitale » de son adversaire ; en quelque sorte sous les murs de Vienne<sup>60</sup>. Mais on peut difficilement imaginer un souverain de cette époque poursuivant une campagne militaire plusieurs années durant, loin de ses bases et en plein territoire ennemi. Nous avons présenté ailleurs les arguments qui nous permettent de présenter de cette période un autre schéma<sup>61</sup> ; nous nous contenterons ici d'en résumer les conclusions.

Carloman a quitté les pays de la Saône pour le Berry et la Loire moyenne, ralliant les partisans de son adversaire et disposant de ses *honores* et de ses biens. C'est peut-être pendant cette remontée que, passant par Charlieu, il concède un privilège à cette abbaye<sup>61 A</sup> où Boson avait séjourné en décembre précédent et dont il avait favorisé le monastère, fondation de l'évêque de Valence son partisan. En tout cas, Carloman est à Nérondes en Berry le 30 novembre 880 où, sur l'intervention de Richard et du comte Thierry, il se réconcilie avec l'évêque d'Autun Adalgarius<sup>62</sup>. En janvier, il procède à une restitution à l'église de Nevers d'une *villa* sur la Loire<sup>63</sup> ; en mars, il renouvelle l'immunité de Vézelay<sup>64</sup>. En mai, il a auprès de lui des grands de diverses parties du royaume à Pierrefitte d'abord, puis, au début de juin, à Pouilly-sur-Loire<sup>65</sup>.

Ce n'est pas un hasard, en effet, si Carloman, que Hincmar nous dit poursuivre la lutte contre Boson, passe ainsi un semestre dans ce Berry dont Boson avait tenu le comté, s'il favorise les églises du Berry et du Morvan — sises dans ce comté d'Autun dont Boson avait été naguère

---

60. Jacques de FONT-REAUX, *La campagne de Carloman contre Vienne en 881-882 et l'identification de « Lipciacus villa Andegavensis »*, dans *Bulletin philologique et historique*, 1928-1929 [1931], p. 1-6 ; complété par Charles JAILLET, *La campagne de Carloman contre Vienne en 881-882 par M. de Font-Réaux*, dans *Bulletin de la Société des amis de Vienne*, n° 27-28, 1931-1932 [tiré à part, Vienne, 1933, 11 p.]

61. Introduction au recueil cité des *Actes de Louis II, Louis III et Carloman II*, p. 41-49 (sous presse).

61 A. Recueil cité, n° 85.

62. *Id.*, n° 49.

63. *Id.*, n° 50.

64. *Id.*, n° 51.

65. *Id.*, n° 52-55.

gratifié —, surtout s'il restitue aux églises de Nevers et d'Orléans une série de *villae* assises de part et d'autre de la Loire (Cours-sur-Loire, Chautay-en-Berry, Germigny-sur-Loire, Marzy-en-Nivernais), dont on constate qu'elles formaient un ensemble homogène, jadis tenu en *beneficium*. Nous estimons que le roi liquide ainsi l'*honor* d'un important personnage, dont il ne serait pas aventuré de penser qu'il s'agit de Boson lui-même.

Cette station sur la Loire est en outre à mettre en relation avec un fait que rapportent les Miracles de saint Benoît : les Normands ont pris Orléans, approchent de Fleury dont les moines s'enfuient, emportant tout ce qu'ils ont de précieux. Or, Hugues l'Abbé revenait des pays de Bourgogne (*a partibus Burgundiae*) ; apprenant les faits, sur l'exhortation du comte d'Orléans et non sans hésitations, il se lance à la poursuite de la bande normande dont il est victorieux<sup>66</sup>. Il est vraisemblable que Hugues revenait de la campagne de Vienne et que l'intervention du comte d'Orléans est liée au diplôme en faveur de l'église de cette cité.

Carloman concentre son armée à Pouilly, à la jointure de ses deux royaumes d'Aquitaine et de Bourgogne, point stratégique d'où Charles le Chauve, en 867, était allé châtier le comte de Berry Gérard, palais royal où Charles la même année avait investi Louis le Bègue de l'Aquitaine<sup>67</sup>. Puis l'expédition royale est lancée contre les territoires encore tenus par Boson. Un diplôme est expédié de Confrieu, sur le Rhône, à 10 kilomètres au sud de Vienne, le 18 juillet 881 ; un mois plus tard, le 29 août, un autre de Feyzin, à 15 kilomètres au nord de Vienne, et le même jour, un autre des côtes de Solaise, à l'entrée même du royaume de Provence<sup>68</sup>.

---

66. *Miracula sancti Benedicti* (éd. E. de CERTAIN, Paris, 1858, Société de l'histoire de France), livre I (par Adrevaldus), § 41 (addition due à Adelerius, rédigée sous le règne même de Carloman), p. 86-89. Au surplus, de Pierrefitte, le roi et Hugues l'Abbé protégeaient la celle de Léré où avait été déposé le corps de saint Martin de Tours.

67. Pouilly-sur-Loire, ch.-l. con. arr. Cosne, Nièvre. - Sur cette localité, voir notre introduction citée, p. 45-46.

68. Recueil cité, n° 56-60. Pour les côtes de Solaise, nous sommes d'accord avec l'identification proposée par Ch. Jaillet.

Autour de Carloman, on relève la présence, évidemment, de Hugues l'Abbé, mais aussi celle de l'archevêque de Narbonne, des évêques de Gérone et de Langres, de plusieurs abbés catalans — ce qui signifie un effort non négligeable de mobilisation. Toutefois, la campagne ne put venir à bout de Boson, mais il semble que le cercle se soit refermé autour de lui. Car, en 882, seuls les actes datés de Vienne même portent encore l'indication des années de son règne, en janvier et en juin 882, *in anno tercio regnate Bosone rege*<sup>69</sup>. Au moment où ce dernier acte viennois était ainsi daté, Carloman et Hugues l'Abbé entamaient l'ultime campagne. Nous ignorons où il s'était dirigé depuis l'automne précédent ; peut-être s'était-il rendu dans le Midi de son royaume, puisqu'un annaliste nîmois a mentionné à son propos : *Hic venit Narbonam* et que c'est le seul moment où on puisse placer ce voyage<sup>70</sup>.

En tout cas, Carloman, le 14 juin 882, était en Viennois même, à Saint-Maurice-l'Exil, comme J. de Font-Réaulx l'a parfaitement démontré<sup>71</sup>. Le 8 août il datait même un acte *apud Viennam*<sup>72</sup>, bien qu'on puisse fortement douter qu'il eût déjà pénétré dans la cité. A cette date, Louis III, son frère, venait de mourir brusquement et, à la demande des grands, Carloman s'empressa de reprendre en toute hâte la route du Nord : il était déjà à Quierzy le 9 septembre<sup>73</sup>. Mais il avait laissé ses auxiliaires devant Vienne : à leur tête, Richard, qui en septembre prit la ville, la détruisit (sans doute

69. Ul. CHEVALIER, *Cartulaire de Saint-André-le-Bas*, n° 99, p. 3 ; *Chartes de Chury*, n° 26. - Un seul document concerne Boson lui-même postérieurement à la campagne de 880, un diplôme (n° 20, p. 39-41) par lui expédié le 18 janvier 881 de *Tauriacum*, arbitrairement corrigé en *Tauciacum* par les éditeurs qui ont pris l'habitude de l'identifier avec Toisieu, hameau de la commune de Saint-Prin (C<sup>on</sup> Roussillon, Isère), pour la seule raison, semble-t-il, que six mois plus tard, Carloman se trouvait en face à Condrieu, sur l'autre rive du Rhône ! On pourrait tout aussi bien y voir Toussieu (C<sup>on</sup> Heyrieux, Isère), à quinze kilomètres au Nord-Est de Vienne. Les identifications proposées pour les diverses et obscures localités dont à ce moment sont expédiés les diplômes des deux adversaires, posent à l'envie des problèmes quasi insolubles.

70. *Chronicon Nemausense, Histoire de Languedoc*, t. V, n° V, col. 28.

71. Recueil cité, n° 62. Nous adoptons sans réserve l'identification de J. de Font-Réaulx, art. cité : *Lipciacum, villam Andegavensem* est bien Saint-Maurice-l'Exil (C<sup>on</sup> Roussillon, arr. Vienne, Isère), jadis *Lisciacum*, « Lexieu », près de la localité d'Anjou, sans qu'il faille imaginer un voyage de Carloman en Anjou, comme l'avait cru Poupardin.

72. Recueil cité, n° 63.

73. *Id.*, n° 64.

en la livrant aux flammes)<sup>74</sup> et emmena avec lui à Autun sa belle-sœur et sa nièce. Pendant ce temps, venant d'Italie et représentant Charles le Gros, le comte Bérard pourchassait Bosen lui-même dans l'intérieur du pays<sup>75</sup>.

#### 4. La chute de Bosen est irrémédiable.

Aucun document ne mentionne plus Bosen après cette date. Sa sédition avait définitivement pris fin. A Vienne même, l'archevêque, son plus fidèle appui, date un acte, le 6 juin 883, de l'an premier du règne de Carloman en Bourgogne : *VIII idus juni, anno primo regni domno nostro Karlomanno, videlicet in Burgundia*<sup>76</sup>. Cette dernière restriction montrait seulement qu'il n'entendait pas faire remonter la légitimité de Carloman à son élection et au sacre de Ferrières.

La Provence avait été occupée jusqu'à la mer et faisait l'objet, dans l'hiver 883-884, d'une réorganisation. A Compiègne, en effet, Carloman détachait du bénéfice comtal de Marseille — sans que le nom du comte soit mentionné, indice très vraisemblable d'une vacance — la *villa* de Seillans, dans le diocèse de Fréjus et la restituait à l'église de Marseille : ce fut par la suite et constamment un prieuré de Saint-Victor<sup>77</sup>.

Peu après, le 23 août 884, la belle-mère de Bosen elle-même, l'impératrice Engilberge — dont la libération avait fait l'objet de pourparlers entre les cours, à l'instigation du pape et qui, effectivement, avait été libérée au lendemain de la chute de Vienne — faisait intervenir Hugues l'Abbé auprès

74. Mention de la destruction dans une formule de datation d'un acte du Viennois (*Gallia christiana*, t. XVI, instr., n° XII, col. 9-10) : *anno secundo destructionis Viennae et regnante domno nostro Carolo imperatore*. La chute de la ville a pu se produire dès la fin du mois d'août, peut-être aussitôt après le départ de Carloman, car c'est en septembre que la nouvelle de la prise parvint à la Cour : cf. *Annales de Saint-Bertin*, a. 882, p. 247, « mense septembrio nuntiaturum est illi certo nuntio quia, capta Vienna, uxorem Bosonis et filiam ejus Richardus, frater ipsius Bosonis, ad comitatum suum Augustodunensem adductam habebat ».

75. Cf. *supra* note 35.

76. Ul. CHEVALIER, *Cartulaire de Saint-Maurice de Vienne*, p. 54.

77. Recueil cité, n° 72. Il s'agit évidemment de Seillans (c<sup>on</sup> Fayence, arr. Draguignan, Var) et non pas de Sillans (c<sup>on</sup> Tavernes, arr. Brignoles, Var), comme on l'a toujours prétendu jusqu'ici. L'acte est conservé dans le fonds de Saint-Victor, qui eut en cette localité un prieuré.

de Carloman pour se faire confirmer la libre disposition de ses biens <sup>78</sup>. Il va de soi que l'intervention de Carloman n'a de sens que si les biens en question étaient situés en Provence. Ce fait, à lui seul, marque la pacification définitive du pays, comme l'avait marqué au Nord la grâce accordée par Charles le Gros à Hugues, fils de Lothaire II, qui, soulevé en même temps que Boson, recevait de Charles le Gros des biens de l'évêché de Melz <sup>79</sup>.

Juridiquement, la situation était fort confuse ; car, antérieurement à la sédition de Boson, la convention de Fouron en 878 entre Louis le Bègue et Louis le Jeune avait prévu le maintien du *statu quo* quant à la succession de l'empereur Loius II hors d'Italie, jusqu'à ce qu'intervienne la *divisio* entre les héritiers ; chacun conservait provisoirement ce qu'il tenait en fait : *quicumque modo illud tenet, ita teneat* <sup>80</sup>. Mais en 879, Hugues l'Abbé avait fait offrir à Louis le Jeune la restitution de tout ce que Charles le Chauve avait acquis de la succession de Lothaire II <sup>81</sup>, effaçant ainsi les acquisitions du partage de Meerssen du 8 août 870 dans les diocèses de Lyon, Besançon, Vienne, Tongres, Verdun, Cambrai, Viviers et Uzès. Il est extrêmement vraisemblable qu'à Gondreville, les souverains carolingiens, quand ils firent alliance contre Hugues et Boson, avaient fait ou envisagé une nouvelle répartition des territoires bourguignons et provençaux, mais nous n'en connaissons pas le détail. On ne comprendrait pas autrement la persévérance de Carloman pour prendre Lyon et Vienne : ces places avaient dû lui être promises, comme Hinemar le laisse d'ailleurs entendre (*sicut ipse Karolus olim promiserat*) <sup>82</sup>, tandis que Charles se réservait la province de Besançon, dont il prit possession sans retard, comme nous l'avons dit.

---

78. Recueil cité, n° 78.

79. *Annales de Saint-Bertin*, a. 882, p. 249.

80. *Id.*, a. 878, p. 231.

81. *Id.*, a. 879, p. 237.

82. *Id.*, a. 882, p. 249.

Immédiatement après la prise de Vienne en septembre 882, Hugues l'Abbé se rendit au plaid impérial de Worms, le 1<sup>er</sup> novembre, pour négocier avec Charles la restitution de ce qu'à son initiative et pour sauver la situation Louis III avait dû céder en 879. « Il n'obtient rien de concret » (*unde nil certe obtinuit*)<sup>83</sup>.

Nous constatons toutefois que, contrairement à ce qui a toujours été dit jusqu'ici, Lyon peut avoir continué à être tenu par Carloman. On n'y relève des actes datés du règne de Charles qu'après la mort de Carloman, le plus ancien étant de mai 885<sup>84</sup>, et c'est précisément le 20 juin suivant qu'il délivra un diplôme pour l'église lyonnaise. Lyon semble ainsi se rattacher au Mâconnais, au Chaunois, à l'Autunois, qui reconnaissent désormais indéfectiblement Carloman. De même Marseille reçut en 884 un diplôme de Carloman, tandis qu'on a signalé des monnaies frappées à Arles à son nom<sup>86</sup>. A Vienne, au contraire, après la prise de la ville par les forces de Carloman, ce fut l'autorité de Charles qui, entre juin et novembre 883, fut restaurées : le 15 novembre en effet, on y comptait les années du règne de Charles « deuxième année de la destruction de la ville »<sup>87</sup>.

##### 5. *La légende de Boson.*

Ainsi dès la chute de Vienne, le pays était pacifié. Nombreux sont cependant les historiens qui affirment que Boson aurait prolongé dans les montagnes du Diois une résistance héroïque, tenant en échec Charles le

83. *Ibid.*

84. A. BERNARD, *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, t. I, n° 27 : l'acte est daté du jeudi de l'Ascension, en mai, *anno 1<sup>o</sup> regni Caroli imperatoris*. Or Charles le Gros avait été couronné en février 881 ; « première année du règne » ne peut être ici, cette année 881, puis qu'en juin on y datait un acte du règne de Boson et de l'expédition de Louis et Carloman (Cf. *supra*, note 58). L'acte ne peut être davantage de 882, puisque par exception l'Ascension ne tomba pas en mai cette année-là. Il est donc nécessaire d'admettre qu'en Lyonnais on ne compta les années de Charles le Gros qu'après la mort de Carloman. Un document nous le confirmerait expressément si sa tradition ne posait pas elle-même des problèmes (*Cartulaire cité de Savigny*, n° 1, mardi 6 mai 889, donc après la mort de Charles le Gros, qu'on pouvait alors ignorer à Lyon) : « anno III<sup>o</sup> regnante domno nostro Carolo imperatore, post obitum Carolomagni regis ».

85. Ainsi en février 885, un acte est daté *anno 1<sup>o</sup> post obitum Carlomanno rege (Charles de Cluny, n° 27)*, mais en mars un autre l'est de la première de Charles le Gros (*ibid.*, n° 28).

86. M. PROU, *Catalogue des monnaies carolingiennes de la Bibliothèque nationale*, introduction, p. 119.

87. Le 6 juin, l'archevêque y datait un acte du règne de Carloman (Cf. *supra*, note 76) et le 15 novembre de celui de Charles le Gros (Cf. *supra*, note 74).

Gros, puis lui faisant hommage et remettant à son fils Louis le royaume de Provence. Tout cela appartient à la légende et ne repose que sur des documents faux ou falsifiés.

Deux actes sont, en effet, datés du règne de Boson postérieurement à la chute de Vienne, l'un de la septième et l'autre de la huitième année de son règne. Ce second acte se présente comme un diplôme émané de Boson lui-même et donnant à l'église de Maurienne le château d'Hermillon pour obtenir la victoire. Bien que l'acte ait souvent été utilisé, il s'agit d'un faux manifeste du XI<sup>e</sup> siècle, déjà reconnu comme tel par R. Poupardin et qui n'exige de notre part aucun nouvel examen<sup>88</sup>. Son seul intérêt est qu'il est un témoignage de la légende bosonienne, le château situé sur l'Arc étant dit le *refugium de nostris propriis genealogiis*. Peut-être serait-ce là un indice d'une tradition tenace qui aurait pu se maintenir, si l'on ne devait pas plutôt y voir une fabrication savante venant en définitive à l'appui des prétentions de l'évêché de Maurienne sur le diocèse de Suse.

L'autre document est à l'origine de la légende qui voudrait que Boson se fût réfugié dans le Diois. Il s'agit, en effet, d'une donation de biens en Diois faite par un certain comte Odilon à l'abbé de Saint-Chaffre-en-Velay, *Dructannus*, un jeudi du mois de mars, indiction XII, *anno VII<sup>e</sup> regnante domno nostro Bosone rege*, ce qui placerait cette charte en mars 886, un an avant la mort de Boson<sup>89</sup>. Malheureusement, en 886, le chiffre de l'indication était IV : aucune erreur, paléographique ou autre, ne peut expliquer XII pour IV. L'indication XII est tombée en 879, première et non septième année du règne ; là aussi, paléographiquement, la correction est impossible. Il est plus grave encore que la donation soit faite entre les mains de l'abbé *Dructannus (ubi vir venerabilis Dructannus abbas praesse videtur)* ; car celui-ci est connu pour avoir vécu sous Louis le Pieux. Le compilateur l'aura confondu avec celui qui tenait l'abbatiate au moins de

88. *Actes des rois de Provence*, n° XXVII, p. 46-48.

89. Ul. CHEVALIER, *Cartulaire de l'abbaye de St-Chaffre-du-Monastier...*, n° LXI, p. 52-53.



876 à 889, *Rostagnus*<sup>90</sup>. Le moins qu'on puisse dire est que la tradition n'est pas sûre ; au prix d'un changement de nom de la localité donnée et du vocable de l'église (Savanne est devenu dans l'intervalle Pont [-de-Barret] et son église Saint-Etienne étant dédiée à saint Chaffre, saint Eudon et saint Pétrone), la pièce a servi à la préparation d'un diplôme du roi Conrad, lui-même de tradition médiocre, de la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle<sup>91</sup>. Notre scepticisme est d'autant plus grand que Saint-Chaffre fut refondé en 939 par le célèbre évêque du Puy Gotescalc et que celui-ci, dans son privilège solennel, affirme que le monastère était alors anéanti et ses biens disparus<sup>92</sup>.

On s'est enfin appuyé sur un diplôme de Charles le Gros pour affirmer que Boson tint jusqu'au bout en échec l'armée impériale et le marquis Bernard d'Auvergne, lequel périt dans le combat ; il s'agit d'une donation faite le 18 août 885 à l'église de Nevers de l'abbaye d'Yzeure et de la celle de Saint-Revérien<sup>93</sup>. Or, bien que ce texte ait été abondamment utilisé par les historiens, l'acte — comme une série d'autres actes pour l'église de Nevers faux ou falsifiés — est un faux manifeste, que son éditeur, l'illustre diplomate allemand Paul Kehr n'a pas hésité à ranger parmi les *Spuria* après un nouvel examen critique auquel nous souscrivons en tous points.

On trouvera aussi, dans divers ouvrages historiques, le récit d'un voyage que Boson aurait fait à la Cour impériale à Metz le 1<sup>er</sup> novembre 885 : il aurait alors prêté hommage à Charles le Gros, de qui il aurait repris en fief son royaume de Provence, en même temps que sa femme et sa fille lui étaient rendues. Cela ressortit au domaine de l'imagination d'auteurs modernes : aucune source contemporaine n'en fait état et ces traits ont fait leur apparition, comme déjà R. Poupardin l'avait noté<sup>94</sup>, dans *l'Histoire*

90. Actes à dates certaines de l'abbé Rostagnus : 876 (*ibid.*, n° LXXIII, p. 57), 886 (n° CCCXXXIX, p. 114 : samedi 26 mars, 3<sup>e</sup> année de Charles), 889 (n° LXVIII, p. 55). — C'est par erreur que l'éditeur a indiqué en note que l'abbé en 886 était Guigues (p. 53, note 19).

91. Diplôme de Conrad I<sup>er</sup> (957-974), sans date (même cartulaire, n° CCCXXII, p. 108-110).

92. *Ibid.*, n° LIII, p. 47-49. Savennes ne figure pas dans la nouvelle dotation de l'évêque Gotescalc.

93. Diplômes de Charles III, éd. P. KEHR, n° 186, p. 311-312.

94. R. POUPARDIN, p. 135-136.

et chorographie de Provence en 1664, avant d'être développé par N. Chorier dans son *Histoire du Dauphiné* en 1671. Ajoutons que, postérieurement à ce faux événement de 885, un concile se tint à Saint-Marcel-lès-Chalon, qu'il est daté de l'empire de Charles le Gros, le 18 mai 886, et qu'y participèrent divers prélats du pseudo-royaume de Boson, les archevêques de Lyon et de Vienne et les évêques de Valence et de Belley.

Il n'en reste pas moins que Boson a disparu comme par une trappe de la scène politique en septembre 882. L'épopée de sa résistance avait frappé les contemporains ; Réginon de Prüm au XI<sup>e</sup> siècle se fait déjà l'écho de cette admiration. On s'est souvenu de cet homme qui avait réussi à s'imposer, avait dominé de sa stature les intrigues diplomatiques de la Cour de Charles le Chauve et de la Curie de Jean VIII, avait répondu au vœu d'une large partie du royaume franc en montant sur le trône, avait tenu tête aux rois légitimes coalisés, mais rois dans l'enfance comme Carloman ou incapables comme Charles le Gros. Après l'effondrement et la mort de celui-ci, on se rappelle Boson, mort obscurément le 11 janvier 887. Du vivant même de Charles, un acte, tout en reconnaissant le règne de Charles (*regnante Karolo imperatore*), était daté *anno I<sup>o</sup> post obitum Bosone*<sup>95</sup>. Après la mort de l'empereur et en raison de la confusion politique qui suivit, le Lyonnais data les actes pendant bien des années *post obitum Caroli imperatoris*<sup>96</sup>, mais le Viennois, fidèle au souvenir de Boson, vit simultanément des actes datés de cette manière et d'autres qui le furent par référence à celle de Boson<sup>97</sup>.

Dès la mort de Boson, sa veuve s'était précipitée avec son jeune fils Louis à la Cour impériale où Charles, qui n'avait pas d'enfant légitime, les reçut solennellement en juin 887. Il n'oubliait pas que son petit cousin était par sa mère le petit-fils de l'empereur Louis II et, après en avoir

95. *Chartes de Cluny*, n<sup>o</sup> 30.

96. *Cartulaire de Savigny*, n<sup>os</sup> 2, 21, 3 et 4 : années 6<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> *post obitum Caroli imperatoris*.

97. D'après la mort de Charles : *Cluny* n<sup>o</sup> 32 ; *Saint-Barnard-de-Romans*, n<sup>o</sup> 4 ; *Saint-André-le-Bas*, n<sup>o</sup> 110<sup>a</sup>, p. 15. — D'après la mort de Boson : *Cluny*, n<sup>o</sup> 37 ; *Gallia christiana*, t. XVI, instr., n<sup>o</sup> XIII, col. 10.

reçu le serment de fidélité, il le tint pour son fils adoptif : *quasi adoptivum filium eum injunxit*<sup>98</sup>, disent les *Annales de Fulda*. On doit insister sur ce point : si Charles adopta le jeune Louis, lui ouvrant ainsi des droits au trône, si Arnulf les lui reconnut par la suite et lui envoya le sceptre destiné à son investiture, ce n'est nullement parce qu'il était le fils de Boson, mais bien, comme le dira finalement le pape Etienne V consulté par l'archevêque de Vienne, parce qu'il était « le petit-fils de l'empereur Louis »<sup>99</sup>.

Il n'y a donc nullement de lien juridique entre la royauté de Boson, détruite en 882, et celle de Louis son fils, élu par les grands au concile de Valence à la fin de 890, avec l'accord d'Arnulf. Il n'y a pas eu transmission du royaume du père au fils. Il n'y a pas même eu, de la part de Louis ou plutôt de sa mère Ermengarde, une sédition, comme ces mouvements qui avaient lancé les grands à la curée de l'Empire. Pendant trois ans, le Sud-Est exsangue n'avait reconnu aucun souverain : la datation des actes, aussi bien que le procès-verbal des évêques réunis à Valence, le disent nettement : le pays était considéré comme privé de souverain depuis la mort de Charles le Gros. Rien donc qui ressemble aux soulèvements du Welf Rodolphe en Bourgogne jurane, du Robertien Eudes et de Guy de Spolète en Francia, de Rannoux en Aquitaine, de Bérenger de Frioul en Italie. L'avènement de Louis, préparée diplomatiquement sur le plan familial par sa mère, a été tenue par Arnulf pour une opération légitime. Il ne s'agit donc pas, tout au moins au début, d'une « réaction nationale » des Provençaux. D'ailleurs le premier document qui nous montre, avant l'avènement, le groupe de ses fidèles, un plaid tenu par sa mère Ermengarde, nous le fit entouré de l'archevêque d'Arles (et non de Vienne) et de l'évêque de Grenoble, mais aussi de l'évêque de Chalon et du marquis Richard, son oncle, comme des comtes de Dijon et d'Auxerre aussi bien

98. *Annales Fuldenses*, p. 115.

99. Cf. le procès-verbal du *Conventus Valentiniensis*, éd. BORETIUS et KRAUSE, *Capitularia*, t. II, p. 376. Il convient d'évoquer ici le texte du très important libellé politique contemporain qu'est la *Visio Karoli III*, dont le but manifeste était de faire en sorte que *in manu [Ludovici] revertetur totum imperium* (Cf. R. Poupardin, *op. cit.*, p. 324-332) : l'enfant Louis était celui à qui l'empereur devait remettre la totalité de l'empire de ses aïeux.

que d'Apt et de Valence : il y est tranché d'un conflit entre religieux du Jura. Car ce royaume, établi avec la bénédiction du successeur de Charles le Gros en Germanie, était par lui destiné à contenir le royaume illégitime de Rodolphe. C'est l'évolution naturelle des choses qui très rapidement amena le royaume, amputé de ses ambitions vers le Nord, à se resserrer autour de Vienne, bref à devenir le « royaume de Provence », tandis que Louis allait exalter la mémoire de son père, ramenant ses cendres à la cathédrale de Vienne et accolant à son propre nom la qualification de *filius Bosonis*.

Ainsi, près d'une décennie après avoir été étouffée, la sédition de Boson finissait par donner naissance — sans qu'il y eut filiation directe — à une formation politique. Mais petit-fils de l'empereur Louis II, le jeune Louis ne pouvait se contenter du royaume de Boson : dès qu'il fut en âge, il se précipita en Italie pour recouvrer l'héritage de son grand-père. En fait, le vain couronnement impérial de février 901 était dans la logique de l'instauration de la royauté *carolingienne* de Louis l'Aveugle.

Robert-Henri BAUTIER.